



MAIRIE DE CENAC

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2014

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept du mois de mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (17) : Mme VEYSSY, Maire ; M.BOUSSANGE, Mme HELIE, M.LAUGAA, Mme VRECH; Mmes DANAY, PARABOSCHI, VIDAL, POTTIER, PARRA, DARRIET ; MM. ROUX, DUTARTRE, LATOUCHE, LAMBAUDIE, AUBY, POIRIER

Pouvoirs (2) : M. DUDREUIL à Mr LAUGAA et Mme DELDEVERT à Mme VEYSSY

Secrétaire de séance : M.BOUSSANGE

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2014

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Commission communale des impôts directs

Madame le Maire précise que pour les communes de -2000 habitants, la commission est composée de 6 titulaires et 6 suppléants, pour 6 ans. Elle se réunit tous les ans pour donner un avis sur chaque modification de valeur locative communale, élément constitutif des bases d'imposition des taxes directes locales.

Les anciens membres ont été contactés puis un appel auprès de propriétaires cénacais a été fait, étant donné que la commission doit également être composée de propriétaires hors commune et de propriétaires de bois.

Le rôle du conseil municipal est alors de proposer 24 noms à la direction générale des finances, qui choisira ensuite les 6 titulaires et 6 suppléants. Le tableau est annexé au présent compte-rendu.

La délibération n°31-2014 est adoptée à l'unanimité.

3/ Jurés d'assises

Le conseil municipal doit tirer au sort sur les listes électorales 3 personnes, qui seront inscrites sur la liste préparatoire du jury d'assises 2015.

Conditions : avoir atteint 23 ans, donc écarter ceux nés après le 1 janvier 1992.

Après tirage au sort, les personnes désignées sont :

- 1- Mme GIBARD Madeline
- 2- Mr BEAUVAIS Jean-Marie
- 3- Mme GUIMARD Cécilia ép. ROBIN

La délibération n°32-2014 est adoptée à l'unanimité.

4/ Formation des élus

Madame le Maire expose que la Loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale.

Concernant les formations, sont pris en charge les frais d'enseignement (si l'organisme est agréé par le Ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les crédits sont plafonnés à 20% du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Il est proposé au Conseil municipal de valider les orientations suivantes en matière de formation :

- Les fondamentaux de l'action publique locale
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

Le montant des dépenses totales sera plafonné à **5%** du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus, soit **2769 €** (montant total des indemnités des élus : 55360 €). Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Mr Auby : La téléformation se développe et se généralise au sein de beaucoup d'instituts de formations. Cette piste est à réfléchir car avantageuse en terme de coût financier.

Mme le Maire : Cette proposition est à réfléchir en commission « affaires générales ». Une vraie formation peut être utile en début de mandat. Certaines revues spécialisées sont aussi à disposition des élus : Gazette des communes, Courrier des maires etc... le budget est assez réduit mais des actions peuvent quand même se mettre en place.

La délibération n°33-2014 est adoptée à l'unanimité

5/ Billetterie jazz

Mr Roux : Il s'agit de la 5^{ème} édition. 3 scènes seront disposées sur la place du bourg, au restaurant Les Accacias et à la Salle Culturelle.

Ce festival est encore porté par la commune en 2014, mais dès 2015 il sera porté par une association présidée par Richard RADUCANU.

Il existe différents tarifs pour les spectacles, buvette et encarts publicitaires :

· **Spectacles:**

- 18,00 € (plein tarif concert du samedi)
- 15,00 € (plein tarif concert du vendredi)
- 10,00 € (tarif réduit des deux concerts)
- Gratuit (invitations)

Le tarif réduit est appliqué sur présentation d'un justificatif aux demandeurs d'emploi, aux mineurs de -16ans, aux intermittents du spectacle

· **Buvette :**

- Boissons alcoolisées délivrées avec une licence de 2^{ème} catégorie : 2,50 €
- Sodas, jus de fruit : 2 €
- Eau minérale : 1,50 €
- Café : 1 €
- Consigne pour un gobelet Eco Cup : 1 €

- **Encart** publicitaire dans le programme : 40 cm x 20 cm : 20 €

Des demandes de subventions ont été accordées :

Communauté de communes : 5000 €

Conseil général de Gironde : 2000 €

Conseil régional d'Aquitaine : 2000 €

SACEM : 2000 €.

Une inauguration est prévue le samedi 7 juin à 18h.

Mr Auby : Il faudra envisager une vraie convention avec l'association pour déterminer les droits et obligations de chacun dans l'organisation de l'édition 2015.

Mme le Maire : Comme toute association cénacaise, cette nouvelle association bénéficiera d'une convention avec la Commune

La délibération n°34-2014 est adoptée à l'unanimité

6 / Décision modificative du budget n°1

Mme le Maire : Un tracteur John Deere a été acheté en 2012 pour un montant de 44291 € payé en 4 fois à taux 0%. Cependant l'échéance 2014 prévue en septembre n'a pas été prévue au budget. Il est donc proposé de faire le virement de crédits suivant :

Objet	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION INVESTISSEMENT		
1641 Emprunts		+ 11 100€
2313-018 Immobilisations en cours / Plaine des Sports	-11 100 €	

La délibération n°35-2014 est adoptée à l'unanimité.

7/ Questions diverses :

Mr Auby : « En réunion bureau de la Cdc, il a été décidé d'ouvrir les commissions à des membres extérieurs pour permettre à tous de participer aux travaux des commissions. Cependant aucun nom de l'opposition ne figure. Cette liste est-elle close et définitive ? »

Mme le Maire : « J'ai en effet proposé à Mr Faye, Président de la Cdc, que chaque commune puisse disposer de 3 membres dans chaque commission. Il reste des sièges laissés vacants pour la commune de Cénac et qui nous sont proposés : 1 siège à la commission Culture et 1 siège à la commission Solidarité.

Mr Auby : « Mr Poirier pourrait siéger à la commission Sport, Mme Parra à la commission Finances et Mme Darriet à la commission Solidarité. Il me semble normal que ces personnes qui pèsent 49% des suffrages siègent au sein de la structure intercommunale. Tous les autres Maires ont procédé comme cela, mais je vous laisse apprécier. Je laisse ma place à Mme Parra au sein de la commission finances. »

Mme le Maire : « Le siège à pourvoir à la commission Solidarité peut être attribué à Mme Darriet. Pour la commission Sport, l'ensemble des sièges est pourvu. Mr Poirier peut siéger à la commission Culture s'il le souhaite »

Mr Auby : « Je vous remercie Mme le Maire de bien vouloir y réfléchir. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22